

le vendredi 4 février 2022, à PARIS

en présentiel ou en distanciel



BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription à retourner à l'Association Française de Psychiatrie accompagné du chèque correspondant :
45, rue Boussingault – 75013 Paris – contact@psychiatrie-francaise.com

Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Pr <input type="checkbox"/> Dr <input type="checkbox"/>	* :	
NOM* :	Profession :	
Prénom* :	Mode d'exercice professionnel :	
Date de naissance* :	Libéral : <input type="checkbox"/>	Salarié : <input type="checkbox"/> Hospitalier : <input type="checkbox"/>
* :	Portable* :	
N° RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) : <input type="checkbox"/>		
Commentaire, besoins spécifiques :		
N° RPPS (obligatoire si DPC) :	Ce colloque entre dans mon programme de DPC : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Adresse postale* :	en PRÉSENTIEL <input type="checkbox"/> en DISTANCIEL <input type="checkbox"/>	

* Informations obligatoires

Prendra part au COLLOQUE du 4 février 2022 et règle ses droits d'inscription selon le tableau ci-dessous
(chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie) :

NOUVEAU : PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Vous pouvez dorénavant vous inscrire et régler vos droits d'inscriptions sauf pour le tarif de formation professionnelle sur notre site internet : <https://psychiatrie-francaise.com>

DROITS D'INSCRIPTION	
Tarif Général	<input type="checkbox"/> 150 €
Membres de l'AFP à jour de cotisation 2021	<input type="checkbox"/> 100 €
SUR JUSTIFICATIF : Étudiants de moins de 30 ans ; internes, demandeurs d'emploi	<input type="checkbox"/> 50 €
Formation Professionnelle	<input type="checkbox"/> 270 €
<ul style="list-style-type: none"> ➢ Hors DPC : avec prise en charge de l'employeur pour les salariés – numéro de déclaration d'activité formateur : 11 7525 01 0475 – Une convention sera établie entre l'AFP et votre employeur ➢ Actions de DPC : N° 2391220001 (Présentiel) N° 2391220002 (Virtuel) <ul style="list-style-type: none"> • Libéraux : Frais de DPC pris en charge et indemnisation du participant par l'ANDPC • Salariés : Frais de formation pris dans le cadre de la formation professionnelle par votre employeur. Une convention sera établie entre l'AFP et votre employeur 	<div style="border: 1px solid red; padding: 5px; text-align: center;"> Pour le DPC, merci de bien vouloir contacter l'ODPC-CNQSP Tél. : 09 83 73 00 17 </div> <input type="checkbox"/> 0 € <input type="checkbox"/> 665 €
TOTAL =
TARIF UNIQUE SUR PLACE : 200 € <i>(aucune inscription au titre de la formation professionnelle ne sera effectuée sur le lieu du colloque)</i>	

Le 2021

Signature :

INFORMATIONS PRATIQUES

Bulletin d'inscription à retourner accompagné du chèque de règlement correspondant à
l'Association Française de Psychiatrie – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS

- Une facture vous sera adressée sous quinze jours
- Les personnes qui auront retourné leur inscription après que la capacité d'accueil maximale (200 personnes) en présentiel aura été atteinte recevront notification que leur inscription ne pourra pas être prise en compte en présentiel, mais pourra participer en distanciel.
- Accepte des conditions générales de vente de formation (www.psychiatrie-francaise.com)

Annulation :

- Aucun remboursement d'inscription ne sera possible pour tout désistement qui n'aura pas été signalé **par lettre recommandée avant le 20 janvier 2022.**
- **Attention : frais de dossier compris dans le tarif : 40 euros non remboursables.**

LIEU DU COLLOQUE SI PRÉSENTIEL Salle de conférences de l'AQND 92 bis, boulevard du Montparnasse à Paris (14 ^{ème} arrondissement)	RENSEIGNEMENTS Association Française de Psychiatrie 45, rue Boussingault – 75013 PARIS – ☎ 01 42 71 41 11 📧 contact@psychiatrie-francaise.com – 🌐 https://psychiatrie-francaise.com
--	--